

Comité Syndical

Délibération n°2023-015

Réunion du 3 avril 2023

Objet : Adoption du budget primitif 2023 – budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte et notamment les articles 9.1 et 9.2 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2023 ;

Le Comité syndical, réuni le 3 avril 2023 en visio conférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président et la maquette budgétaire relatif au budget primitif du budget principal pour 2023 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

- **Equilibre général du budget**

	Objet	BP 2023
Dépenses	Fonctionnement	2 853 627,21 €
	Investissement	410 638,53 €
	Total dépenses	3 264 265,74 €
Recettes	Fonctionnement	2 853 627,21 €
	Investissement	410 638,53 €
	Total recettes	3 264 265,74 €

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Chapitres	Somme de BP 2023
023 Virement à la section d'investissement	370 029,42 €
022 Dépenses imprévues	160 000,00 €
011 Charges à caractère général	1 044 069,37 €
012 Charges de personnel	1 171 999,90 €
66 Charges financières	16 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	13 200,00 €
67 Charges exceptionnelles	56 000,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 576,02 €
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 752,50 €
Total général	2 853 627,21 €

La masse salariale connaît une augmentation compte tenu des 4 recrutements intervenus en fin d'année 2022 pour l'agence du numérique (Directrice projets numériques, chef de projet e-administration, instructrice des marchés publics et assistant communication en apprentissage).

La masse salariale, prestations familiales/œuvres sociales inclus, représente 41% de la section de fonctionnement.

Le plus gros poste au chapitre 011 *charges à caractère générales*, concernent les prestations de service pour l'accompagnement d'Eure Normandie Numérique par des Assistants à Maitrise d'Ouvrage ainsi que des avocats pour les contentieux en cours. Aussi, les prestations de maintenance liée à l'acquisition de nouveau logiciel dans le cadre du déploiement du pack e-administration.

- En recettes

Les principaux postes de recettes reposent sur l'excédent 2021, la refacturation du personnel et des charges à caractère générale aux budgets annexes, la cotisation des membres Département/EPCI, ainsi que les frais de contrôle versés par le délégataire. Les cotisations des membres tiennent compte de la population 2019 applicable au 1er janvier 2022 publié par l'INSEE (toujours une année de décalage).

Chapitre	Somme de BP 2023
74 Dotations et participations	762 248,00 €
002 Résultat reporté de fonctionnement	1 056 368,18 €
77 Produits exceptionnels	
75 Autres produits de gestion courante	150 010,00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	885 001,03 €
013 Atténuations de charges	
012 Charges de personnel et frais assimilés	
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Total général	2 853 627,21 €

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes.

2° Section d'investissement

- En dépenses

Les chapitres 20 et 21 correspondent principalement à l'acquisition d'un logiciel de gestion RH suite à l'arrêt de l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Eure, de matériel informatique ainsi les investissements liés à l'acquisition de l'outil Libriciel et l'hébergement informatique. Avec une reprise des RAR 2022.

Chapitre	Somme de Restes à réaliser	Somme de BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	28 856,74 €	168 856,74 €
21 Immobilisations corporelles	17 585,00 €	234 281,79 €
001 Résultat reporté d'investissement		
020 Dépenses imprévues		7 500,00 €
Total général	46 441,74 €	410 638,53 €

- En recettes

Chapitre	Somme de BP 2023
021 Virement de la section de fonctionnement	370 029,42 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	16 576,02 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	
001 Résultat reporté d'investissement	24 033,09 €
Total général	410 638,53 €

La section d'Investissement est équilibrée en dépenses et recettes.

Equilibre général du budget

	Objet	BP 2023
Dépenses	Fonctionnement	2 853 627,21 €
	Investissement	410 638,53 €
	Total dépenses	3 264 265,74 €
Recettes	Fonctionnement	2 853 627,21 €
	Investissement	410 638,53 €
	Total recettes	3 264 265,74 €

Réunion du 3 avril 2023

objet : **Adoption du budget primitif 2023 –
Budget principal**

Rapporteur James Blouin

Pour l'année 2023, le budget primitif du budget principal est conforme aux grandes orientations du Rapport d'Orientations Budgétaires du 13 mars dernier.

Le budget primitif reprend les résultats de l'exercice 2022 à savoir :

- d'affecter au budget 2023 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élevant à un montant total de 1 056 368,18€ :
 - o en recette de fonctionnement, soit 1 056 368,18€ au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- d'affecter au budget 2023 l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 s'élevant à un montant de 24 033,09€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté"

Les prévisions de dépenses pour l'année 2023 sont indiquées ci-dessous.

1° Section de fonctionnement

- En dépenses

- De prendre acte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 et des restes à réaliser ;
- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer tous les actes nécessaires à l'exécution du budget principal pour 2023 dans les limites des montants alloués par chapitre tels qu'ils figurent dans la maquette budgétaire.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24

- Collège Conseil Départemental : 15

- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 3 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas Gravelle

